

**Conseil d'Administration du
19 juin 2018**

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		X		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe	X			ROTA Michel	
	GAUDIN François			X	GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			X	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges	X			SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc	X			EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	
TOTAL		17	2	5		
TOTAL VOTANTS		20				1
TOTAL VOIX		25				

Assistaient également au conseil d'administration sans voix délibératives : FOURNIER Luc (DDT) et PELLET Luc (DDT).

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration.

Le quorum étant atteint, Le Président ouvre la séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 24 avril 2018 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

2-1 : ACQUISITIONS COMPLEMENTAIRES

2-1-1 : AIGUEBELLE

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération : 17 372 - EHPAD

Demandeur : PORTE DE MAURIENNE

Portage en cours : 0 €

Axe : Equipements publics

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

En date du 18/10/2017, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'un ensemble de parcelles destiné à recevoir un nouvel EHPAD ; une parcelle a été omise et dans le cadre des négociations elle a fait l'objet d'un accord de cession :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Aiguebelle	A494 p	Aiguebelle	67 m ² environ	Sols	U	50€/m ²
		TOTAL	67 m² environ			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition de la parcelle mentionnée ci-dessus au prix indiqué.

2-1-2 : LA CHAMBRE

Dossier présenté par : Laurent Malcayran

Opération : 18-381 GRANDE RUE

Demandeur : LA CHAMBRE

Portage en cours : 170 000 €

Axe d'intervention : logement

Durée de portage demandée : 8 ans

Modalités : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1^{ères} années - 1.5 % de la 5^e à la 7^e année - 2 % de la 8^e à la 10^e

En date du 06/03/2018, la commune de La Chambre a été notifiée de la vente d'un bien à usage d'entrepôt situé sur la parcelle B813, pour un prix de 75 000 €.

Par arrêté du 23/04/2018, l'EPFL73 a décidé d'exercer son droit de préemption sur ce bien, avec une contreproposition de prix sur la base de 37 300 €. Suite à une discussion avec le propriétaire, l'EPFL73 a négocié l'acquisition amiable de ce bien pour un montant de 40 000 €.

Par ailleurs, la commune étant propriétaire d'une parcelle concernée par une DUP en indivision avec ce même propriétaire, elle a souhaité intégrer la part indivise de celui-ci dans la négociation.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Chambre	B813	Grande Rue	73 m ²	Sol (entrepôt)	U	40 000 €
La Chambre	B364 p	Rue de Cacaprin	10 m ²	Sol	U	284,64 €
TOTAL			83 m²			40 284,64 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

2-2 : ACTUALISATION DU PRIX

2-2-1 : BARBERAZ

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération : A 18-396 - La Galoppaz

Demandeur : commune de BARBERAZ

Portage en cours : 0 €

Axe : logement

Durée de portage demandée : 4 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 1^{ères} années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1% les 4 1^{ères} années - 1.5% de la 5^e à la 7^e année - 2% de la 8^e à la 10^e

En date du 24/04/2018, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'un bâtiment à usage de foyer logement au prix France domaine. Après évaluation, il est proposé de délibérer sur le prix :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Barberaz	B588	Route d'Apremont	2 440 m ²	Bâti	UB	880 000 €
TOTAL			2 440 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

2-2-2 : LES DESERTS

Dossier présenté par : Philippe POURCHET

Opération : A 18-395 – Chalet de la Villette

Demandeur : Chambéry-métropole - Cœur des Bauges

Portage en cours : 3 000 000 €

Axe : développement touristique

Durée de portage demandée : 3 ans

Remboursement du capital stocké : 2%

Taux de portage annuel HT : 1.5%/an

En date du 24/04/2018 le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'un Chalet sur la commune des Déserts au prix France domaine, accord qui était soumis à 2 conditions :

- Validation par l'EPFL du montant des travaux à réaliser pour la mise en sécurité du bien
- Gestion du site directement par le Conseil départemental.

Les membres du conseil d'administration sont informés que France Domaine a évalué ce bien à 371 500 € et que les conditions suspensives ont été levées.

2-2-3 : SAINT-SORLIN-D'ARVES

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération 16-291 : Zone AU du Mollard

Demandeur : SAINT SORLIN D'ARVES

Portage en cours : 0€

Axe : développement touristique

Durée de portage demandée : 10 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 4 1^{ères} années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

La commune a sollicité l'intervention de l'EPFL73 pour mobiliser le foncier d'assiette d'un projet d'aménagement touristique structurant au cœur du village-station :

- Création de 1500-1800 lits banalisés de type hôtelier, en périmètre du secteur, en bordure du front de neige,

- Création d'un espace central d'animation hiver/été; en hiver, rassemblement des écoles de ski et « grenouillère », en été, théâtre de verdure.

Ce projet était soumis à une commission UTN qui s'est tenue le 18/06/2018 et un accord de principe leur a été rendu. Diverses vérifications juridiques doivent intervenir avant l'engagement éventuel de l'EPFL.

3 – TRAVAUX ET ETUDES EN COURS

Vincent Jullien, responsable du pôle patrimoine, et Emeline Dhainaut, chargée de gestion du patrimoine présentent l'avancement des travaux :

3-1 TRAVAUX :

MONTMELIAN :16-268 Avenue Paul Louis Merlin

Le désamiantage des bureaux est terminé ; la démolition des hangars et entrepôts est terminée.

DOMESSIN : 16-261 Centre bourg III/14-203 Chef-Lieu II

Les travaux sont terminés.

LA RAVOIRE : 16-322 La Plantaz II

Les travaux sont en cours, la démolition est prévue pour la semaine 26

SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE : 15-228 Centre Bourg

Travaux d'accessibilité PMR pour le local commercial : terminé

Travaux de mise en conformité avec les normes électriques : terminé

3-2 ETUDES :

Accord cadre :

Deux marchés publics d'accord-cadre pluri-attributaire lancés au 1^{er} trimestre 2018

- Prestations de diagnostics amiante, plomb et déchets avant démolition
=> 4 prestataires retenus
=> Notifications fin mai 2018
=> 1 an renouvelable 2 fois
- Missions de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour des travaux de démolition et désamiantage – Catégories 2 et 3
=> 3 prestataires retenus
=> Notifications début juin 2018
=> 1 an renouvelable 2 fois

Diagnostics avant démolition :

- Saint-Jean de Maurienne : Aménagement Avenue Falcoz n°A17-330
- Sainte-Hélène du Lac : Chef-lieu n°A13-174
- Champagneux : Stationnement Carrouge n°A17-327
- Chambéry ISONE : Secteur Alsace Lorraine n°A16-295-2
- Bassens : Entrée de ville II n°A16-297-3
- Saint-Baldoph : Réhabilitation le Nant n° A16-279

4 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

4-1 : BONNEVAL SUR ARC

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération : A18 389 - Chalet la Marmotte

Demandeur : BONNEVAL SUR ARC

Portage en cours : 0 €

Axe d'intervention : développement touristique

Durée de portage demandée : 10 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 1^{ères} années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

Les négociations se poursuivent avec les propriétaires du chalet de la Marmotte :

L'EPFL a rencontré les propriétaires et l'acquéreur initial accepterait de se désengager du compromis sous réserve de la prise en charge des frais engagés à hauteur maximale de 90 000 €. Après discussions, l'EPFL a proposé l'acquisition de l'ensemble du tènement et non pour partie. Sous réserve d'accord des propriétaires, il est proposé de délibérer pour l'acquisition à la valeur de l'évaluation de l'EPFL soit 1.7 M€, somme à laquelle il convient de rajouter les 90 000 € de frais.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
BONNEVAL SUR ARC	B100	La Tralenta	318 m ²	Sols	U	1700 000 € + 90 000€ de frais
	B101	La Tralenta	310 m ²	Sols	U	
	B102	La Tralenta	935 m ²	Sols	U	
	B103	La Tralenta	375 m ²	Pré	N	
	B963	La Tralenta	46 m ²	Sols	U	
	B965	La Tralenta	83 m ²	Terre	U	
	B967	La Tralenta	201 m ²	Terre	N	
	B969	La Tralenta	386 m ²	Terre	N	
	B971	La Tralenta	57 m ²	Terre	N	
	B973	La Tralenta	65 m ²	Terre	U	
	B975	La Pillenta	215 m ²	Terre	N	
	B977	La Tralenta	34 m ²	Terre	U	
	B979	La Tralenta	21 m ²	Terre	U	
	B981	La Tralenta	228 m ²	Sols	U	
	B984	La Tralenta	518 m ²	Sols	U	
		TOTAL	3 792 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

4-2 SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération : A 18-392 - Le Mollaret

Demandeur : ST COLOMBAN des VILLARDS

Portage en cours : 0 €

Axe : développement touristique

Durée de portage demandée : 10 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

La commune de ST COLOMBAN des VILLARDS sollicite l'intervention de l'EPFL pour acquérir la 3ème tranche d'un programme de résidence touristique qu'un promoteur n'a pu terminer. Cette tranche représente 1 770/10 000e de la copropriété existante et donne droit à construire 549 m² de surface habitable. Le règlement de la copropriété prévoit également la création de 12 places de parking et 12 casiers à skis. La société GOELIA gère actuellement le site.

La commune sollicite l'EPFL73 pour :

- L'acquisition du bâti à l'abandon
- Démolition du bâti
- Achat en VEFA de l'ensemble immobilier qui serait réalisé par un opérateur tiers en lieu et place du bâti à l'abandon

Après consultation auprès de l'avocat de l'EPFL, il apparaît que, au cas particulier, l'acquisition en VEFA n'est pas possible pour l'EPFL et qu'en conséquence la proposition qui peut être faite à la collectivité est l'acquisition du bâti à l'abandon.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint-Colomban-des-Villards	H1511	Lapierre	7 426 m ²	Sols	UC1	50 000 €
Saint-Colomban-des-Villards	H1462	Mollaret	917 m ²	Sols	UC1	
Saint-Colomban-des-Villards	H1325	Mollaret	11 m ²	Sols	UC1	
		TOTAL	8 354 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

4-3 : SAINT-FRANCOIS-LONCHAMP

Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET

Opération : 18-400 Centre de vacances Colombes

Demandeur : SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP

Portage en cours : 650 000 €

Axe : Développement touristique

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

La Ville de Colombes est propriétaire d'un tènement immobilier de 1,9 ha, situé à Saint François 1450, comportant 4 bâtiments, utilisés comme centre de vacances entre 1970 et 2007. Ce centre est fermé depuis et se dégrade d'année en année. La Commune de St François Longchamp sollicite l'EPFL, afin de ne pas voir perdurer cette friche touristique. L'emplacement, à quelques centaines de mètres de la mairie, est stratégique et la Commune envisage d'y développer des logements (saisonniers, permanents, touristiques), un commerce de proximité et un camping / caravanning.

Localisation	Ref. Cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint-François-Longchamp	B108	Les Epinières	290 m ²	Landes	Ns	Avis France Domaine : 400 000 €
	B109	Les Epinières	10 335 m ²	Bois	N et U	
	B110	Les Epinières	2 775 m ²	Sols	U et N	
	B111	Les Epinières	860 m ²	Pâtures ou Pâturages	U et N	
	B123	Les Mollards	697 m ²	Terrains à bâtir	U	
	B125	Les Mollards	85 m ²	Sols	U	
	B1038	Les Mollards	300 m ²	Terrains à bâtir	U e N	
	B1041	Les Mollards	339 m ²	Terrains à bâtir	N et U	
	B1173	Les Mollards	132 m ²	Sols	U	
	B1185	Les Mollards	171 m ²	Pâtures ou Pâturages	U	
	B1190	Les Mollards	94 m ²	Pâtures ou Pâturages	U	
	B1293	Les Mollards	100 m ²	Sols	U	
	B1294	Les Mollards	1 085 m ²	Sols	U	
	B1295	Les Mollards	36 m ²	Pâtures ou Pâturages	U	
	B1296	Les Mollards	401 m ²	Terrains à bâtir	U	
	B1297	Les Mollards	43 m ²	Sols	U	
	B1298	Les Mollards	494 m ²	Terrains à bâtir	U	
	B1299	Les Mollards	21 m ²	Pâtures ou Pâturages	U	
B1300	Les Mollards	291 m ²	Terrains à bâtir	U		
B1302	Les Mollards	280 m ²	Pâtures ou Pâturages	U		
B1314	Les Mollards	186 m ²	Terrains à bâtir	N-Uzd		
		TOTAL	19 015 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

4-4 PEISEY-NANCROIX

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération : Zones humides de Rosuel

Demandeur : PEISEY NANCROIX

Axe : Espaces agricoles et naturels

Négociation seule

La commune de PEISEY-NANCROIX sollicite l'EPFL73 pour l'aider à négocier l'achat ou l'échange des parcelles (entières ou parties) référencées ci-dessous afin de mettre en place une politique de préservation et de gestion des zones humides situées sur le secteur de Rosuel.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Peisey-Nancroix	YA7	Les Bettières	6 466 m ²	Pâtures ou Pâturages	Nip3	0.10€/m ² à 1€/m ²
	YA14	Les Bettières	14 575 m ²	Landes (Friche)	Np3 et Nip3	
	YA15	Les Bettières	12 252 m ²	Pâtures ou Pâturages	Np3 et Nip3	
	YA16	Les Bettières	4 943 m ²	Pâtures ou Pâturages	Np3 et Nip3	
	YB17	Rosuel	4 155 m ²	Pâturages	AAi et AA	
	ZX40	Beupraz	5 555 m ²	Landes (Friche)	Aa	
	ZX42	Beupraz	5 435 m ²	Prés	Aa et Aai	
	YA46	Les Bettières	34 821 m ²	Pâtures ou Pâturages	Np3	
	ZX57	L'Ile	13 070 m ²	Prés	Nip3 et Np3	
		TOTAL	101 272 m²			

Les membres du conseil d'administration prennent acte de cette demande.

4-5 LA BIOLLE

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération : 18-402 - Route de la Chambotte

Demandeur : LA BIOLLE

Portage en cours : 0 €

Axe : Equipements publics

Durée de portage demandée : 5 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

La commune sollicite l'EPFL afin de préempter un bien stratégiquement situé dans le prolongement immédiat du centre-ville, à la connexion du giratoire et dans le périmètre du schéma directeur de l'aménagement du bourg : après réhabilitation, elle pourrait devenir la nouvelle mairie et l'agence postale communale.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Biolle	B793	71 Route de la Chambotte	918 m ²	Sols	UC	310 000 €
La Biolle	B2435	La Biolle	900 m ²	Prés	UC	
		TOTAL	1 818 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix mentionné dans la DIA par voie de préemption si nécessaire.

4-6 BONEVAL SUR ARC :

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Demandeur : BONNEVAL SUR ARC

Portage en cours : 0€

Axe : développement touristique

Durée de portage demandée : 5 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 4 1^{ères} années puis solde

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

La station de ski de BONNEVAL a été créée en 1967, par ses habitants. Les appareils sont aujourd'hui vieillissants et doivent être remplacés. Les remontées mécaniques étant en difficultés financières, sans sursaut économique touristique, il sera compliqué de prévoir un avenir serein. Aux vues des contraintes naturelles, il est impossible de construire dans la zone urbanisée actuelle. La création d'un nouveau hameau au lieu-dit « le Vallonnet » proposerait une nouvelle offre touristique (commerces, services, hôtellerie...) mais aussi une nouvelle offre de logements permanents, afin de pérenniser le maintien de la population locale.

Ce projet était soumis à une commission UTN qui s'est tenue le 18/06/2018 et un avis favorable a été rendu même si le délai de réalisation de ce projet sera assez long.

5 – RETROCESSIONS A TIERS

5-1 MOUXY

Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN

Opération : 18-398-Secteur des Prés nouveaux

Demandeur : Commune de MOUXY

Axe : logement

Date de fin de portage prévue : août 2022

Acquéreur désigné : Communauté d'agglomération Grand Lac

La commune de Mouxy a missionné l'EPFL73 pour l'acquisition d'un tènement foncier afin de réaliser plusieurs projets, dont le projet de bassin de rétention du Combo.

La Communauté d'agglomération Grand Lac étant maître d'ouvrage de ce projet, la commune de Mouxy souhaite que l'EPFL73 lui revende directement les parcelles concernées, listées ci-dessous.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à CA GRAND LAC.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Mouxy	A176p.	Prés Nouveaux	3462 m ² environ	Prés	N	1,5 €/m ²
	A946p.	Capita	300 m ² environ	Prés	AU-N-UE2	
	A947p.	Capita	838 m ² environ	Prés	AU-N	
	A1073	Prés Nouveaux	8332 m ²	Prés	N	
	A1075	Prés Nouveaux	76 m ²	Prés	N	
	A1303	Prés Nouveaux	278 m ² environ	Prés	AU-UE	
TOTAL			13 286 m² environ			

6 – POINT D'AVANCEMENT MCM-OBSERVATOIRE

6-1 MCMA

Franck Gaudin, Responsable du pôle développement présente l'état d'avancement du projet « MCMA » Mieux Connaître pour Mieux Agir.

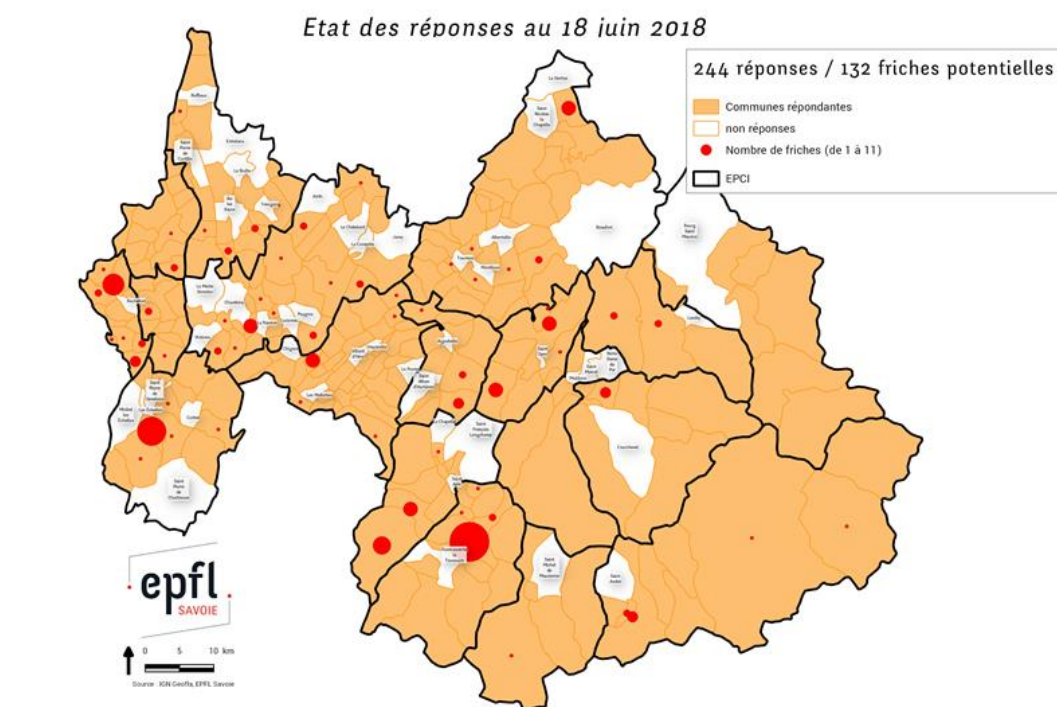
Présentation le 26 juin aux EPCI, SCoT et au CD73 :

- Accès libre et gratuit pour les agents des collectivités concernées
- Inscription et actes d'engagements individuels auprès de f.gaudin@epfl73.fr
- Gestion de l'hébergement de la sécurisation des accès et de la mise à jour des données par la DDT73

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Franck Gaudin 04 58 34 00 04.

6-2 OBSERVATOIRE DES FRICHES ECONOMIQUES

Franck GAUDIN présente le recensement des friches économiques :



48 communes non répondantes

132 sites identifiés, 65 communes concernées

- 15 sites déjà connus de l'EPFL
- 28 sites visités au printemps 2018
- 89 friches doivent être prochainement visitées

Plus Values de l'EPFL

- Identifier les risques pour les individus
- Evaluer les risques potentiels pour l'environnement
- Visualiser, recenser et suivre les sites économiques en friche

Présenter les sites aux EPCI et services de développement économiques

Restitution aux partenaires : Octobre 2018

7 – AUTORISATION D'EMPRUNT

Philippe Pourchet rappelle aux membres du conseil d'administration que l'EPFL est très peu endetté, et ce, avec un stock avoisinant les 43 M€ (document remis sur table). Il rappelle également les engagements à solder entre octobre 2018 et janvier 2019. Pour autant, l'EPFL doit mobiliser des fonds afin d'assurer la rotation des stocks.

L'EPFL a reçu deux propositions :

- L'offre de la Caisse d'Epargne propose une ligne de trésorerie à hauteur de 2 millions d'euros aux conditions suivantes :

Montant : 2 000 000 €

Durée maximale : 6 mois

Taux d'intérêt (Base de calcul : exact/360) : EONIA + marge de 0.55 % (seuil plancher de l'indice de référence égal à zéro)

Process de traitement : tirage : - crédit d'office

remboursement : débit d'office

Demande de tirage : aucun montant minimum

Demande de remboursement : aucun montant minimum

Paiement des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office

Commission d'engagement : 0.10 % prélevée une seule fois

Commission de non utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et conformément à l'article L 324-5 du code de l'Urbanisme, le conseil d'Administration :

- **Autorise cette ligne de trésorerie à hauteur d'un montant maximum de 2 000 000 € pour une durée maximale de 6 mois**
- **Approuve les termes de la convention à intervenir avec la Caisse d'Epargne**
- **Charge Monsieur le Directeur de passer à cet effet les actes nécessaires.**

➤ L'offre de la Banque postale propose :

Prêt relais n°1 :

OFFRE DE FINANCEMENT 1 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE
Objet	Financement de portages fonciers d'un EHPAD
Nature	Prêt relais
Montant	250 000.00 EUR
Durée	5 ans à compter de la Date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	Taux Fixe de 0.600% l'an*
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paielement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Le 12 Septembre 2018
Garantie	Néant
Commission d'engagement	125.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et conformément à l'article L 324-5 du code de l'Urbanisme, le conseil d'Administration :

- **Autorise le prêt ci-dessus à hauteur d'un montant 250 000 € pour une durée maximale de 5 ans**
- **Approuve les termes de la convention à intervenir avec la Banque Postale**
- **Charge Monsieur le Directeur de passer à cet effet les actes nécessaires.**

Prêt relais n°2 :

OFFRE DE FINANCEMENT 1 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE
Objet	Financement de portages fonciers d'un centre d'incendie
Nature	Prêt relais
Montant	1 100 000.00 EUR
Durée	5 ans à compter de la Date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	Taux Fixe de 0.600% l'an*
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Le 12 Septembre 2018
Garantie	Néant
Commission d'engagement	550.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et conformément à l'article L 324-5 du code de l'Urbanisme, le conseil d'Administration :

- **Autorise le prêt ci-dessus à hauteur d'un montant 1 100 000 € pour une durée maximale de 5 ans**
- **Approuve les termes de la convention à intervenir avec la Banque Postale**
- **Charge Monsieur le Directeur de passer à cet effet les actes nécessaires.**

8 – QUESTIONS DIVERSES

8-1 : Affectation des prélèvements au titre de la loi SRU

L'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation prévoit un prélèvement sur les ressources fiscales des communes visées à l'article L 302-5. Ce prélèvement , peut-être versé à un établissement public foncier créé en application de [l'article L. 321-1](#) du code de l'urbanisme si la commune est située dans le périmètre de compétence d'un tel établissement.

Deux communes sont assujetties au prélèvement sur le territoire de Grand Lac :
Le Bourget du Lac pour un montant de 76 618.36 €
Grésy sur Aix pour un montant de 31 665.90 €

Conformément aux dispositions de l'article L.302-7 du CCH, un bilan de l'emploi des sommes perçues doit être adressé au préfet de Savoie.

Afin d'aider à la prise de décisions, les membres du conseil d'administration sont informés des pratiques d'affectation dans d'autres EPFL. Après échanges, il est proposé de délibérer sur ce point au prochain conseil.

8-2 : Présentation des stocks au 31/05/2018

Il est remis aux membres du conseil d'administration l'état semestriel des stocks au 31/05/2018 qui totalisent 83 ha 29 pour 43.20 M€, l'ensemble représentant 220 propriétés

8-3 : Présentation de la charte de l'association nationale des EPFL

Philippe POURCHET présente la charte de l'association nationale des EPFL (Document remis sur table) qui entend fédérer son action autour de valeurs communes partagées tant par ses membres que par les élus, décideurs locaux et partenaires signataires. Il est proposé aux membres du conseil d'administration de délibérer pour approuver cette charte.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la charte telle que présentée.

8-4 : Loi autorisant la création de filiale

Les membres du conseil d'administration sont informés de l'amendement validé par l'Assemblée Nationale dans le cadre de la loi ELAN (document remis sur table) et en pièce jointe.

8-5 : Fiche synthèse des collectivités-Stratorial

Les EPFL doivent toujours rechercher un équilibre entre les produits perçus, la trésorerie dont ils disposent, le stockage et le déstockage des terrains.

L'un des risques auxquels les EPFL peuvent être confrontés est celui du défaut de rachat si en fin de portage (ou de prolongation de portage), la collectivité débitrice n'est pas en mesure d'engager ses engagements et qu'aucun preneur n'est identifié.

Le conseil d'administration est informé que l'EPFL de Savoie a missionné un cabinet de conseil qui produira des outils d'analyse et d'aide à la décision qui poursuivra plusieurs objectifs concomitants :

- Anticiper les difficultés que pourraient connaître une collectivité dans l'hypothèse d'une obligation de rachat à échéance d'une convention,
- Maîtriser le risque encouru par l'EPFL sur sa trésorerie et donc sur sa situation financière en cas de défaut(s).
- Maîtriser l'augmentation du stock en fonction de l'appréciation du risque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 26 juin 2018

Jean-Marc LÉOUTRE

Président de l'EPFL de la Savoie




Changements de dates !

CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire	Réunions
Mardi 28 Août 2018	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 16 Octobre 2018	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Vendredi 23 Novembre 2018	8h30	Assemblée Générale annuelle (Centre des congrès « Le Manège », Chambéry)
Mardi 11 Décembre 2018	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)